

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

**SIECCAO**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

Séance du mardi 6 octobre 2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
32	22	22

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Sarcelles

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2020, le 6 octobre à 18:00, le Comité Syndical du S.I.E.C.C.A.O. s'est réuni à la Maison du Village à Seugy, sous la présidence de Monsieur KRIEGUER Claude, Président du SIECCAO, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués le 30/09/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège du SIECCAO le 30/09/2020.

**Présents** : M. KRIEGUER Claude, Président du SIECCAO, M. KUDLA Dominique, M. SABATIER Alain, M. DUPONT Bernard, M. FONTAINE Pascal, M. DUPUIS Christophe, M. VINCENT Patrick, M. WHYTE Julien, M. VARON Bernard, M., M. NIRO Eric, M. FABRE Jacques, M. RIFFIER Gilles, M. DUFLOS Jérémy, M. BUISSON Jean-Michel, M. BOUAFIA M'hamed, M. BOCQUET Jean-Charles, M. DREVILLE Gérard, M. DEHON Grégory, M. DAUER Ivan, Mme BOCOBZA Sylvie, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. BRAULT Michel

**Suppléant** : M. BIZERAY Jean-Jacques (de M. WROBLEWSKI Didier)

**Suppléants ne participant pas au vote** : Mme MUZARD Natacha, M. BOGERS Jean-Pierre

**Excusés ayant donné procuration** :

**Excusés** : M. GAY Jean-Paul, M. WROBLEWSKI Didier, M. DELECLUSE Thibault, SOLER Patrick, M. RICHARD Philippe

**Absents** : M. GAUBOUR Jacques, Mme LAURENT Catherine, M. MANSOUX Michel, M. FALLOT Frédéric, M. BLANCHARD Philippe, M. GUEDON Eric

**Invités** : M. MICHEL Vincent, M. D'ALBOY Géraud, M. SAKAYAN Marc, Mme ISAY-MULLER Sabine

**A été nommé secrétaire** : M. FONTAINE Pascal

**D10-10-2020**

**DESIGNATION D'UN DELEGUE LOCAL DES ELUS POUR LE COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) POUR LA DUREE DU MANDAT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-33 ;

Vu l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 ;

Vu la délibération n° D3-09-2012 relative à l'adhésion au CNAS ;

**EXPOSE**

Le Comité National d'Action Sociale (CNAS) est un organisme paritaire et pluraliste créé en 1967.

Il propose une offre complète et évolutive de prestations en vue d'améliorer les conditions matérielles et morales des agents de la fonction publique territoriale et de leur famille par le biais d'aides diverses (tickets CESU, prêts, séjours vacances, Noël des enfants etc.).

Accusé de réception en préfecture  
095-200092054-20201006-D10-10-2020-DE  
Date de télétransmission : 14/10/2020  
Date de réception préfecture : 14/10/2020

Chaque organisme adhérent désigne 2 délégués de façon paritaire (1 élu et 1 agent). Ils sont les représentants du CNAS auprès de leur structure, qu'ils représentent en retour au sein des instances du CNAS.

Les délégués siègent à l'assemblée départementale annuelle afin de :

- Faire des propositions d'évolution de prestations ;
- Donner un avis et émettre des vœux sur les orientations de l'association ;
- Informer les agents et l'autorité territoriale des modifications adoptées par l'assemblée générale du CNAS ;
- Procèdent à l'élection des membres du bureau départemental et des membres du conseil d'administration du CNAS (et peuvent être candidats à ces deux fonctions).

Pour les collectivités territoriales :

- Le délégué local des élus est désigné par l'organe délibérant parmi ses membres ;
- Le délégué agent est un agent éligible aux prestations du CNAS.

Le présent rapport a pour objet d'inviter l'Assemblée Délibérante que constitue le Comité Syndical à procéder à la désignation du délégué local des élus pour le CNAS.

**Le Comité Syndical décide :**

- **DE DESIGNER** Monsieur Claude KRIÉGUER, Président du SIECCAO, en qualité de délégué local des élus au sein du CNAS pour la durée du mandat ;
- **DIT** que Madame Sabine ISAY-MULLER, Secrétaire Comptable, sera délégué agent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme : le 13/10/2020

Monsieur Claude KRIÉGUER, Président du SIECCAO

